



Le 10 avril 2018 à 18h30

le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron »
légalement convoqué le 4 avril 2018,
s'est réuni au siège communautaire
sous la Présidence de :
Monsieur Louis SIMONNET

ETAIENT PRESENTS :

M. Louis SIMONNET, **Président**

M. Luc JAMON (avec pouvoir de M. Jean-Paul LYONNET jusqu'à 22h55) – M. Bernard CHAPUIS – M. André PONCET (avec pouvoir de M. Xavier DELPY) – M. Dominique FREYSSENET (avec pouvoir de Mme Valérie GIRAUD) – M. Jean PRORIOU – M. François BERGER (arrivé à 19h05 à partir de la délibération N°CCMVR18-04-10-02) – M. Patrick RIFFARD

Vice-Présidents

M. René BEAU – M. Alain BONIFACE (avec pouvoir de M. Pierre BRUN jusqu'à 19h55) – M. Yves BRAYE (présent jusqu'à 19h40 - Délib. N°CCMVR18-04-10-02 / présent à partir de 22h55 – Délib. N°CCMVR18-04-10-25) – M. Pierre BRUN (à partir de 19h55 - Délib. N°CCMVR18-04-10-03) M. Florian CHAPUIS – M. Christian COLLANGE – M. Gilles DAVID – Mme Françoise DUMOND – Mme Dominique DUPUY – M. Jacques FAURE – Mme Christine FOURNIER CHOLLET – M. Mathieu FREYSSENET (arrivé à 19h25 – Délib. N°CCMVR18-04-10-03) – Mme Isabelle GAMEIRO – M. Antoine GERPHAGNON – Mme Jeanine GESSEN – M. Jean-Pierre GIRAUDON – Mme Karen JAY - Mme Béatrice LAURENT-BARDON – M. Jean-Paul LYONNET (présent à partir de 22h55 – Délib. N°CCMVR18-04-10-25) – Mme Maryvonne MASSARDIER – Mme Christelle MICHEL-DELEAGE – M. Jean-Pierre MONCHER (arrivé à 19h20 – Délib. N°CCMVR18-04-10-03) – M. David MONTAGNE – M. Jean Philippe MONTAGNON - M. Patrice MOUNIER – Mme Christine PETIOT – M. Éric PETIT – M. Didier ROUCHOUSE (avec pouvoir de M. Yves BRAYE à partir de 19h40 – Délib. N°CCMVR18-04-10-03) – Mme Yvette RUARD – Mme Bernadette TENA-CLAVIER – M. Robert VALOUR - Mme Annie VEROT-MANGIARACINA, conseillers communautaires titulaires, Mme Dominique MANIFICAT, conseillère suppléante, formant la majorité des conseillers communautaires.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :

M. Xavier DELPY (avec pouvoir de M. André PONCET) – M. Yves BRAYE (pouvoir donné à Didier ROUCHOUSE de 19h40 à 22h55) – M. Pierre BRUN (pouvoir donné à M. Alain BONIFACE jusqu'à 19h55) – M. Grégory CHARREYRE remplacé par sa suppléante Mme Dominique MANIFICAT – Mme Valérie GIRAUD (pouvoir donné à M. Dominique FREYSSENET) – M. Jean-Paul LYONNET (pouvoir donné à M. Luc JAMON jusqu'à 22h55 – Délib. N°CCMVR18-04-10-25) – M. Jean Claude THIOLIERE.

ETAIT ABSENTE : Mme Ghislaine BERGER

Mme Christine FOURNIER CHOLLET est élue secrétaire de séance.

La réunion débute à 18h40. Le Président procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent du 6 mars dernier. Aucune autre remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les questions suivantes sont retirées de l'ordre du jour :

- n°16 « Prise de compétence hors Gemapi – item 12
- n°18 « Demande Velfor Plast achat parking »

1. OBJET : Stade d'Athlétisme Intercommunal du Mazel - Approbation de l'Avant Projet Définitif (APD)

Monsieur le Président rappelle que par une délibération du 9 mai 2017 le conseil communautaire a approuvé la demande de subvention auprès de la Région pour le projet du stade d'athlétisme des « Marches du Velay-Rochebaron » qui sera aménagé sur le site du Mazel à Monistrol sur Loire.

Par une délibération du 27 juin 2017 le conseil communautaire a approuvé le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et par une délibération du 30 janvier 2018 le conseil a autorisé le Président à déposer une demande subvention DETR/FPSIL.

Une délibération a été également prise le 6 mars 2018 autorisant le Président à déposer une demande de subvention CNDS.

Le cabinet d'étude Réal Sport Ingénierie désigné en qualité de maître d'œuvre a réalisé un Avant-Projet Définitif de réalisation du stade d'athlétisme du Mazel reprenant l'ensemble des préconisations souhaitées que ce soit en matière de piste d'Athlétisme, de plateau sportif et de bâtiment comprenant les vestiaires, les tribunes et les options de convivialité, préparation physique et sous-sol.

Le montant global du projet est évalué à 2 298 749 € HT dont 2 224 149 € HT de travaux options incluses.

Jeanine GESSEN s'interroge sur la superficie du bâtiment vestiaires/tribune : cet équipement mesurera 413 m² environ.

Jean Pierre GIRAUDON précise que si le permis de construire est déposé cette fin de semaine, il sera examiné le 19 avril prochain en commission d'urbanisme communale.

Antoine GERPHAGNON s'interroge sur l'assurance de l'agrément « de niveau régional ».

Louis SIMONNET lui précise que tous les éléments nécessaires à cet agrément sont rassemblés notamment le nombre suffisant de gradins pour répondre aux normes en vue de l'homologation (300 places). Le projet étant visé par la Fédération d'athlétisme.

Patrick RIFFARD souligne que la vue aérienne du projet met en évidence la dimension communautaire du projet (avec la proximité du lycée notamment). Cet équipement va servir le territoire (collégiens et lycéens étudiant à Monistrol sur Loire).

Florian CHAPUIS pense que l'on peut être satisfait du montage de l'Avant Projet Sommaire avec maîtrise des coûts prévisionnels de la part du cabinet d'études.

Le conseil communautaire, Après avoir délibéré, après vote à main levée et à la majorité :

Pour : 39 – Contre : 0 - Abstention : 1 (David MONTAGNE)

- **approuve** l'avant-projet définitif relatif à la réalisation du Stade intercommunal d'athlétisme du Mazel d'un montant de travaux de 2 224 149 € HT options incluses,

- **autorise** le Président :

- à lancer la consultation en vue de la réalisation de cet équipement,
- à signer le marché correspondant et l'ensemble des pièces se rapportant à ce projet.

2. OBJET : Perspectives de prise de compétence Culture

Dominique FREYSSENET, vice-Président délégué à la culture, présente que suite aux différents échanges qui ont eu lieu lors des commissions « Finances » et lors du dernier conseil communautaire, il semble plus prudent d'attendre la mise en place du pacte de solidarité avant de poursuivre le processus de transfert de compétence Culture.

La commission « Culture » va, en attendant, se recentrer sur les actions qu'elle mène déjà dans son champ de compétence :

- L'EIMD
- L'Empreinte

Une rencontre sera organisée à la CCMVR afin de rencontrer les agents qui se sont investis dans la phase de diagnostic.

David MONTAGNE pour une question de cohérence annonce qu'il va s'abstenir, comme il l'a fait sur la question précédente. Il ne comprend pas que l'on « laisse tomber » la culture sur la CCMVR.

Louis SIMONNET lui répond qu'on ne laisse pas tomber la culture, le projet de territoire et de reprise de cette compétence est à une échelle de 10-15 ans.

(arrivée de François BERGER)

David MONTAGNE s'étonne que certains projets avancent en 10-15 mois alors que d'autres sont projetés sur 10-15 ans.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée, et à la majorité, Pour : 40 – Contre : 0 - Abstention : 1 (David MONTAGNE) **valide** la démarche de suspension provisoire du processus de transfert de la compétence culture en attendant la mise en place du pacte financier et fiscal de solidarité.

3. OBJET : Approbation Comptes de Gestion 2017

- Budget Principal CC Marches du Velay - Rochebaron
- Budget Annexe Ordures Ménagères
- Budget Annexe Bâtiments locatifs
- Budget Annexe Atelier Relais N° 2 - Le Fil Cuivré
- Budget Annexe ZA Pirolles
- Budget Annexe ZA Croix St Martin
- Budget Annexe ZA Montusclat
- Budget Annexe ZA Patural
- Budget Annexe ZA Breyre
- Budget Annexe Maison des Aînés
- Budget Annexe Village Vacances
- Budget Annexe Vente d'énergie

Arrivée de Jean Pierre MONCHER (19h20) et de Mathieu FREYSSENET (19h25).

Départ de Yves BRAYE à 19h40 (pouvoir à Didier ROUCOUSE.)

Louis SIMONNET Président, laisse la parole à Luc JAMON Vice-Président, délégué aux finances.

Ce dernier, fait deux parenthèses avant d'aborder le volet finances :

- tout d'abord regrette que la date de ce conseil ait été fixée au même moment que la réunion publique sur l'agrandissement du centre d'enfouissement des déchets, organisée par le SYMPTTOM. Jean Paul LYONNET, président de ce syndicat, Maire de Monistrol sur Loire, commune la plus grande de la CCMVR est de fait donc excusé à la réunion de ce soir. Il précise en outre que cette réunion publique était importante pour toutes les communes du territoire.
- ensuite, il revient sur la notion des deux grands absents du débat budgétaire évoqués notamment lors du DOB (charges de centralité et compétence culture).

Pour ce qui est de la centralité : ceci avait déjà évoqué avant la fusion, il y a environ trois ans au sein de la CC Les Marches du Velay. Il revient sur le fait que les contribuables monistroliens financent des services (culturels, sportifs) utilisés par 50% de personnes extérieures, alors qu'eux même n'y ont parfois pas accès. Ce qui apparaît aussi être le cas de St Sigolène qui supporte des charges de centralité. Il est cité en exemple un enfant non domicilié à Monistrol-sur-Loire, qui voudrait s'inscrire à une activité organisée sur la commune (escalade, judo), il serait difficile de lui expliquer qu'il doit attendre pour savoir s'il a une place (si inscriptions prioritaires des Monistroliens) et ce même s'il est adhérent à l'association depuis longtemps et qu'en plus il devra aussi payer plus cher.

Il estime que le Bureau des Maires a refusé de traiter cette question, ce qui est une erreur qui aboutit à un échec. Tant que cette question ne sera pas réglée la CCMVR ne peut pas prendre d'autres compétences, c'est d'ailleurs ce qui a interrompu la démarche de prise de compétence au niveau de la culture.

Dominique FREYSSENET rappelle à Luc JAMON que le Bureau des Maires a accepté de faire un état sur la centralité.

Après s'être fait présenté les budgets primitifs énumérés ci-dessus et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le compte de gestion du Budget Principal CC Marches du Velay Rochebaron dressé, pour l'exercice 2017 par la Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. OBJET : Désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner Monsieur Jamon, Vice-Président délégué aux finances, pour procéder au vote des comptes administratifs 2017 de la communauté.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, le vote du conseil communautaire sur les comptes administratifs ne doit pas avoir lieu sous sa présidence.

Monsieur le Président rappelle qu'il peut assister à la présentation mais qu'il se retirera le temps du vote.

Le conseil communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne** M. Luc JAMON, Vice-Président délégué aux finances, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2017 de la CCMVR.

5. OBJET : Approbation des comptes administratifs 2017

- Budget Principal
- Budget Annexe Ordures Ménagères
- Budget Annexe Bâtiments locatifs
- Budget Annexe Atelier Relais N° 2 - Le Fil Cuivré
- Budget Annexe ZA Piroilles
- Budget Annexe ZA Croix St Martin
- Budget Annexe ZA Montusclat
- Budget Annexe ZA Patural
- Budget Annexe ZA Breyre
- Budget Annexe Maison des Aînés
- Budget Annexe Village Vacances
- Budget Annexe Vente d'énergie

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Luc JAMON, Vice-Président chargé des finances,

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M Louis SIMONNET, ordonnateur de la CC « Marches du Velay Rochebaron », a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances de la communauté de communes en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget général 2017 et des budgets annexes 2017, propose de fixer comme annexé à la présente les résultats des différentes sections budgétaires.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité administrative du budget principal de la CC « Marches du Velay-Rochebaron » et des onze budgets annexes soumise à son examen,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

6. OBJET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017 -

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Président invite le conseil communautaire à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2017.

✓ **Budget Principal de la CC Marches du Velay Rochebaron**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a)..... 1 694 723,64 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes..... 14 821 129,19 €
- Dépenses 14 460 655,86 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b)..... 360 473,33 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 2 055 196,17 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a')..... 863 457,97 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes..... 3 755 028,38 €
- Dépenses 3 561 081,47 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b')..... 193 946,91 €

Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c') + 1 057 404,88 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d) + 3 112 601,85 €

Reste à réaliser recettes - dépenses 2017 (e) - 978 158,51 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif) 79 246,37 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e) + 2 134 443,34 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 2 055 196,17 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 2 055 196,97 €**

✓ **Budget Annexe Vente d'énergie**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a)..... 14 878,77 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes..... 16 214,24 €
- Dépenses 8 286,78 €
- Résultat de l'exercice 2017 (déficit) (b)..... 7 929,46 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) 22 808,23 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a')..... 36 961,68 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes..... 8 229,00 €
- Dépenses 0,00 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b')..... 8 229,00 €

Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c')	+ 45 190,68 €
Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)	+ 67 998,91 €
Reste à réaliser en dépenses 2017 (e)	0,00 €
Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)	0,00 €
Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e)	+ 67 998,91 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 22 808,23 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :** **0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté :** **22 808,23 €**

✓ **Budget Annexe Croix St Martin**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a)..... 0,00 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 188 991,45 €
- Dépenses 188 991,45 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 0,00 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 0,00 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a')..... - 186 876,45 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 186 876,45 €
- Dépenses 188 991,45 €
- Résultat de l'exercice 2017 (déficit) (b')..... -2 115,00 €

Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b' =c')..... - 188 991,45 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d) -188 991,45 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e).....0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)- 188 991,45 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e).....0,00 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 0,00 €

L'absence de résultat en fonctionnement ne permet pas d'apurer le déficit d'investissement, reporté.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :** **0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté :** **0,00 €**

✓ **Budget Annexe ZA Piroilles**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 – fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a)..... 0,00 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 1 330 826,92 €
- Dépenses 1 330 826,92 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 0,00 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 0,00 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a').....	- 1 329 503,51 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes	1 329 503,74 €
• Dépenses	1 195 417,46 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b')	134 086,28 €
Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b'=c').....	- 1 195 417,23 €
Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)	-1 195 417,23 €
Reste à réaliser en dépenses 2017 (e).....	0,00 €
Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)	- 1 195 417,23 €
Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e)	-1 195 417,23 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 0,00 €

L'absence de résultat en fonctionnement ne permet pas d'apurer le déficit d'investissement, reporté.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 0,00 €**

✓ Budget Annexe ZA Montusclat

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a).....	0,00 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes	1 096 179,09 €
• Dépenses	1 096 179,09 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b)	0,00 €
Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c)	+ 0,00 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a').....	- 936 666,03 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes	936 666,03 €
• Dépenses	574 569,05 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b')	362 096,98 €
Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b'=c').....	- 574 569,05 €
Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)	574 569,05 €
Reste à réaliser en dépenses 2017 (e).....	0,00 €
Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)	- 574 569,05 €
Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e).....	-574 569,05 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 0,00 €

L'absence de résultat en fonctionnement ne permet pas d'apurer le déficit d'investissement, reporté.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 0,00 €**

✓ Budget Annexe ZA Breyre

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (a).....	0,00 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	531 537,90 €

- Dépenses 539 172,23 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 0,00 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (déficit) (a+b=c) -7 634,33 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a') -44 386,34 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 575 869,34 €
- Dépenses 522 154,63 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b') 53 714,71 €

Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c') 9 328,37 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d) 1 694,04 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e) 0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif) 0,00 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e) 1 694,04 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : - 7 634,33 €

S'agissant d'un déficit, il n'est pas possible de l'utiliser autrement que de la manière suivante :

Au compte 002 - Déficit antérieur reporté : -7 634,33 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 002 - Déficit antérieur reporté :-7 634,33 €**

✓ **Budget Annexe ZA Patural**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a) 566,39 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 159 469,18 €
- Dépenses 159 469,18 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 0,00 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (déficit) (a+b=c) -566,39 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a') 76 142,80 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 146 292,00 €
- Dépenses 117 855,83 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b') 28 436,17 €

Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c') 104 578,97 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d) 104 012,58 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e) 0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif) 0,00 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e) 104 012,58 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : - 566,39 €

S'agissant d'un déficit, il n'est pas possible de l'utiliser autrement que de la manière suivante :

Au compte 002 - Déficit antérieur reporté : -566,39 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 002 - Déficit antérieur reporté : -566,39 €**

✓ **Budget Annexe Bâtiments locatifs**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a)	8 172,54 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	268 109,13 €
• Dépenses	275 685,92 €
• Résultat de l'exercice 2017 (déficit) (b).....	- 7 576,79 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 595,75 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a')	- 18 944,63 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	183 929,00 €
• Dépenses	162 776,73 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b').....	21 152,27 €

Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c') + 2 207,64 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)+ 2 803,39 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e).....0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (c'-e)0,00 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e).....+ 2 803,39 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 595,75 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :0,00 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 595,75 €**

✓ **Budget Annexe Atelier Relais « Le Fil Cuivré »**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a).....	14 908,98 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	31 541,12 €
• Dépenses	2 872,63 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b).....	28 668,49 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 43 577,47 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a').....	- 13 899,28 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	13 899,28 €
• Dépenses	9 077,66 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b')	4 821,62 €

Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b' =c')..... - 9 077,66 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)+ 34 499,81 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e).....0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif) - 9 077,66 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e).....+ 34 499,81 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 43 577,47 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 077,66 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 34 499,81 €**

✓ **Budget Annexe Village Vacances**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (a) 0,00 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 162 728,54 €
- Dépenses 130 688,61 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 32 039,93 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 32 039,93 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a') - 7 175,74 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 88 312,58 €
- Dépenses 95 525,72 €
- Résultat de l'exercice 2017 (déficit) (b') -7 213,14 €

Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b' =c') -14 388,88 €

Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d) 17 651,05 €

Reste à réaliser en dépenses 2017 (e) 0,00 €

Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif) - 14 388,88 €

Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e) + 17 651,05 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 32 039,88 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 14 388,88 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 17 651,05 €**

✓ **Budget Annexe Maison des Aînés**

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a) 0,00 €

Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

- Recettes 148 203,28 €
- Dépenses 61 257,58 €
- Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b) 86 945,70 €

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c) + 86 945,70 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a').....	- 39 803,62 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	42 011,16 €
• Dépenses.....	54 814,46 €
• Résultat de l'exercice 2017 (déficit) (b').....	-12 803,30 €
Résultat de clôture investissement 2017 (déficit) (a'+b' =c')	-52 606,92 €
Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)	34 338,78 €
Reste à réaliser en dépenses 2017 (e)	0,00 €
Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)	- 52 606,92 €
Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e)	+ 34 338,78 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 86 945,70 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 Maison des aînés sur le budget annexe nouvel intitulé Clos Lorette comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :52 606.92€**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté : 34 338.78€**

✓ Budget Annexe Ordures Ménagères

1. Détermination du résultat de clôture 2017 - fonctionnement

Résultat 2016 reporté (excédent) (a).....	0,00 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	3 004 808,78 €
• Dépenses.....	2 782 725,29 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b).....	222 083,49 €
Résultat de clôture fonctionnement 2017 (excédent) (a+b=c)	+ 222 083,49 €

2. Détermination du résultat de clôture 2017 – investissement

Résultat 2016 reporté (déficit) (a').....	- 120 975,10 €
Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017	
• Recettes.....	319 923,00 €
• Dépenses.....	30 115,20 €
• Résultat de l'exercice 2017 (excédent) (b').....	168 832,70 €
Résultat de clôture investissement 2017 (excédent) (a'+b' =c')	+ 168 832,70 €
Soit un résultat global de clôture de (c+c'=d)	+ 390 916,19 €
Reste à réaliser recettes - dépenses 2017 (e)	- 177 876,00 €
Soit, un besoin de financement à la clôture de (si c'-e négatif)	- 9 043,30 €
Et un résultat global de clôture, RAR inclus, disponible pour 2017 (d-e)	+ 213 040,19 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement 2017 : + 222 083,49 €

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

- **Au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 043,30 €**
- **Au compte 002 - Excédent antérieur reporté :213 040,19 €**

OBJET : Vote des taux d'imposition 2018

Le Vice-Président rappelle que la communauté de communes perçoit un panier fiscal composé de :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière,
- la cotisation foncière des entreprises « CFE »,
- une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises « CVAE »,
- une part de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau « IFER »,
- la taxe sur les surfaces commerciales « TASCOM ».
- la dotation de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle « DCRTP »,
- fonds national de garantie de ressources « FNGIR »,

En raison de la fusion au 1^{er} janvier 2017, et afin d'éviter les transferts fiscaux trop brutaux, il avait été proposé d'instaurer des taux moyens pondérés intercommunaux (TMPI) à partir des dernières bases fiscales connues.

Pour l'année 2018, il est proposé au Conseil Communautaire de voter les taux suivants :

Taux 2018 :

Taux Cotisation foncière des entreprises :	24,43 %
Taux Taxe d'habitation :	8,70 %
Taux Taxe foncière bâti :	0,000 %
Taux Taxe foncière non bâti :	2,83 %

David MONTAGNE propose de suivre l'avis de la commission Finances du 20 mars 2018 (une moitié +1 voie favorable, une moitié opposée) qui était de relever les taux 2018 pour dégager 300 000 € de recettes fiscales supplémentaires, qui est différente de celle présentée ce jour correspondant à l'avis du Bureau du 27 mars 2018.

Pascal ROMEAS, DGS apporte des précisions concernant le principe d'augmentation des taux. C'est la règle de lien entre les taux qui s'applique :

- ✓ soit variation proportionnelle des quatre taxes,
- ✓ soit variation différenciée des différentes taxes :
 - variation libre de la taxe d'habitation mais incidence sur le taux de CFE et Taxe Foncière Non Bâti
 - variation du taux de CFE lié à la variation des taux communaux.

Bernard CHAPUIS précise qu'en Bureau il avait décidé dans tous les cas de ne pas modifier le taux de CFE.

Jean PRORIOL estime que le bon sens ne permet pas l'improvisation d'augmentation des taux.

Robert VALOUR pense qu'il paraîtrait incongru d'augmenter la TH alors que celle-ci va disparaître.

David MONTAGNE suggère que tout en respectant les avis du Bureau et de la Commission des Finances, le Conseil Communautaire n'est pas une chambre d'enregistrement et peut proposer d'autres alternatives.

Bernard CHAPUIS indique que lorsque des services supplémentaires sont mis en place, les impôts augmentent.

François BERGER précise que la commission des finances et le Bureau ont la volonté de s'obliger à terme de faire baisser les charges.

Florian CHAPUIS dit qu'avant d'augmenter des taux de fiscalité il faut faire des économies et prévoir les financements en face des projets.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à la majorité,

Pour : 26 – Contre : 17 (Alain BONIFACE – Bernard CHAPUIS – Dominique DUPUY Jacques FAURE – Christine FOURNIER-CHOLLET – Dominique FREYSSINET avec pouvoir Valérie GIRAUD – Isabelle GAMEIRO – Jeanine

GESSEN – Antoine GERPHAGNON – Karen JAY – David MONTAGNE – Didier ROUCHOUSE avec pouvoir de Yves BRAYE – Louis SIMONNET – Patrick RIFFARD – Bernadette TENA-CLAVIER) – **Abstention : 0**

- **APPROUVE** les taux de d'imposition 2018 proposés,

- **CHARGE M.** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 (TEOM)

Vu la délibération du 10 janvier 2017 instaurant la TEOM sur la totalité du territoire de la nouvelle Communauté de Communes.

Il est rappelé au Conseil de la Communauté de communes « Marches du Velay –Rochebaron » les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions des articles 1520 du code général des impôts et L2333-80 du code général des collectivités territoriales, la redevance spéciale, lorsqu'elle est instituée, se substitue à la TEOM pour les terrains et installations à usage collectif concernés. La CCMVR ayant institué la redevance spéciale sur les emplacements de campings, la présente disposition s'applique.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le taux de TEOM 2018 de 11,38%,

- **CHARGE M.** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

OBJET : Vote Budgets Primitifs de l'exercice 2018

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2018,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal et des quatorze budgets annexes présentés par le Vice-Président délégué aux finances, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

✓ Budget Principal - BP 2018

Luc JAMON, Vice-Président délégué aux finances insiste sur le fait que le budget est tendu.

Si tous les investissements envisagés sont réalisés il faudra avoir recours à l'emprunt pour environ 1.5 M d'€ et à une ligne de crédit pour s'assurer une trésorerie suffisante.

La situation actuelle est saine mais l'avance confortable est en train d'être grignotée. Dans années à venir la CC ne dégagera plus d'autofinancement.

L'Etat incite les collectivités à une baisse des charges, il faut donc être vigilant sur les emprunts et les impôts locaux.

Actuellement, la CCMVR a tendance à faire l'inverse de ces préconisations, à contre-courant des autres collectivités : augmentations du niveau de services qui entraînent des coûts supplémentaires sans financement ou compensation. De plus certains programmes ambitieux sont à venir.

Il reformule la proposition faite en Bureau qui est d'inscrire et de voter tous les investissements prévus mais à la condition d'attendre la mise en place du pacte financier et fiscal pour la réalisation.

Louis SIMONNET estime que si le budget a été élaboré ainsi c'est à la suite de validation en Bureau et en Conseil Communautaire et qu'il rentre bien dans le cadre donné par le projet de territoire et les engagements pris dans les contrats passés avec la Région et le Département. La hausse des impôts devient nécessaire si d'autres ressources ne nous sont pas accordées.

Luc JAMON se dit choqué d'une éventuelle augmentation des impôts sans avoir tenté de réduire ses charges. L'assemblée a certes pris des décisions mais sans véritables notions financières à l'appui. Si on considère le projet de territoire sur 10-15 ans pourquoi certains projets ne pourraient pas être différés.

Dominique FREYSSENET pense que le travail d'un vice-Président est de présenter le budget établi par la Commission Finances et le Bureau. Il n'est pas nécessaire de revenir sur le pacte financier qui va être lancé. Douze communes étant en dessous des taux d'imposition moyens, l'augmentation des taux auraient pu être concevables.

David MONTAGNE estime que tout service supplémentaire se finance. Si de nouveaux services sont proposés la hausse des impôts est logique.

Jean PRORIOL rappelle que toutes les décisions relatives au lancement de projet ont été prises à l'unanimité. Il fallait faire un choix, certains projets ont été décalés, par exemple le déménagement dans des locaux communs à ZADO et le CLAS.

Luc JAMON revient sur le fait que son choix aurait été que le budget s'équilibre sans emprunt.

Jean PRORIOL reprend la parole en insistant sur le fait, que les élus n'ont pas mis « la charrue avant les bœufs » comme cela a été évoqué. Les projets sont présentés équilibrés dépenses/recettes. L'emprunt inscrit au projet budget est un emprunt d'équilibre comme beaucoup de communes inscrivent. Il peut ne pas être réalisé en totalité. Il soutient le Président SIMONNET.

Luc JAMON précise qu'il présente effectivement le budget proposé par le Bureau, mais estime qu'il peut personnellement s'exprimer sur ces prévisions qui pour lui manquent de rigueur et vont trop loin dans certaines dépenses.

Patrick RIFFARD rappelle qu'il s'agit du premier budget post fusion. Ce n'est pas simple de fusionner des budgets. Pour lui l'emprunt d'équilibre inscrit n'est pas choquant.

Le projet de territoire a été voté avec des perspectives financières erronées. L'Etat peut encore nous imposer des contraintes que nous ne maîtrisons pas. La notion de centralité est annoncée avec brutalité alors qu'il faut aussi voir la notion de solidarité. A l'origine les communes ont été favorables à construire des équipements « de centralité ».

Luc JAMON admet que le projet de territoire n'a pas donné les bonnes indications financières et qu'il faut justement rester prudent considérant des contraintes extérieures possibles.

Robert VALOUR intervient pour rappeler que la question immédiate est le vote du budget primitif. La tendance future sera inquiétante. Il souscrit à la proposition de Luc JAMON. Il serait peut être judicieux d'attendre et de décaler des projets de 6 mois.

Pour la première année le budget annexe Ordures Ménagères intègre une vue d'ensemble dépenses/recettes et pourra être à terme générateur d'un excédent. Par contre, deux budgets annexes mettent la CCMVR en difficulté financière (Gîtes Touristiques et Clos de Lorette). La collectivité devra trouver des solutions pour limiter ces déficits. De plus ces activités ne rendent pas de services à la population du territoire.

Certains investissements génèrent des charges de fonctionnement et d'autres au contraire en « rapportent » par exemple les aménagements de ZA.

Il termine son intervention en évoquant un problème de gouvernance : chaque commune élabore son projet de mandat et le projet de la Communauté de Communes ce n'est pas l'addition de ces projets communaux. Il faut arriver à ce que chacun « retrouve son compte ».

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à la majorité,

Pour : 29 – Contre : 1 (Alain BONIFACE) - Abstention : 13 (Pierre BRUN – Florian CHAPUIS – Françoise DUMOND – Mathieu FREYSSENET – Jean Pierre GIRAUDON – Luc JAMON avoir pouvoir de Jean Paul LYONNET – Béatrice LAURENT-BARDON – Christelle MICHEL-DELAGE – Jean Philippe MONTAGNON – Christine PETIOT – Robert VALOUR – Annie VEROT-MANGIARACINA)

- décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document ci-dessous.

Section de fonctionnement

17 038 137,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	20 450,00	20 000,00
Chapitre 70 - Produits des services	313 833,00	299 700,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	10 327 491,00	10 791 514,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	3 694 763,00	3 696 035,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	51 000,00	25 691,03
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	6 000,00	12 000,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 413 537,00	14 844 940,03
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	138 000,00	138 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	14 551 537,00	14 982 940,03

002 - Solde d'exécution positif reporté	1 694 723,64	2 055 196,97
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16 246 260,64	17 038 137,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 234 345,00	2 326 834,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 071 300,00	1 103 500,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	7 057 620,00	5 620 202,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	3 641 500,87	4 688 996,80
Chapitre 66 - Charges financières	153 000,00	191 360,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	18 000,00	42 000,00
Chapitre 68 - Provisions	46 000,00	46 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	118 215,00	150 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 339 980,87	14 168 892,80
Chapitre 042 - Dotation aux amortissements	634 000,00	694 000,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	1 272 279,77	2 175 244,20
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 906 279,77	2 869 244,20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 246 260,64	17 038 137,00

Section d'investissement

8 288 158,51 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget 2017	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	1 596 704,50	700 000,00
<i>Dont FCTVA N+1</i>	<i>362 581,00</i>	<i>700 000,00</i>
<i>Dont Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>1 234 123,50</i>	-
Chapitre 13 - Subventions	2 577 580,35	2 116 172,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	1 520 337,43
Chapitre 204 - Subventions Equipements	64 000,00	-
Chapitre 27 - Immobilisations financières	-	25 000,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 238 284,85	4 361 509,31
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	1 272 279,77	2 175 244,20
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	634 000,00	694 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 906 279,77	2 869 244,32
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 144 564,62	7 230 753,63

Solde d'exécution reporté		1 057 404,88 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 144 564,62	8 288 158,51

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2017	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	368 000,00	370 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (Etudes)	246 943,09	108 000,00
Chapitre 204 - Subventions d'Equipement versées	1 132 856,00	204 500,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (Travaux)	658 263,00	2 328 500,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	4 353 210,50	3 986 000,00
Chapitre 26 -	70 750,00	-
Chapitre 27 - immobilisations financières	40 000,00	25 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-	150 000,00

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 870 022,59	7 172 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (040)	138 000,00	138 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 008 022,59 €	7 310 000,00 €

001 - Solde d'exécution négatif reporté		-
RAR Dépenses	-	978 158,51 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 008 022,59 €	8 288 158,51 €

✓ **Budget annexe Vente d'énergie**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document ci-dessous.

BP 2018- budget annexe vente d'énergie

RECETTES D'EXPLOITATION / VENTE D'ENERGIE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 70 - Ventes de produits	12 000,00	15 000,00
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	-	-
Chapitre 75 - Produits de gestion courante	-	-
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	12 000,00	15 000,00
002-Solde d'exécution positif reporté	14 878,77	22 808,23
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	26 878,77	37 808,23

DEPENSES D'EXPLOITATION / VENTE D'ENERGIE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	18 649,77	100,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	-
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	18 649,77	100,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	8 229,00	8 229,00
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	26 878,77	8 329,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / VENTE D'ENERGIE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes		
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement		
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	8 229,00	8 229,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8 229,00	8 229,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 229,00	8 229,00
001-Solde d'exécution positif reporté	36 961,68	45 190,68
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	45 190,68	53 419,68

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / VENTE D'ENERGIE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	45 190,68	53 419,68
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	45 190,68	53 419,68
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	45 190,68	53 419,68
001-Solde d'exécution négatif reporté	-	-
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	45 190,68	53 419,68

✓ **Budgets annexes**

- **ZA Croix St Martin** ➤ **ZA Montusclat** ➤ **ZA Patural** ➤ **ZA Les Pins**
➤ **ZA Piroles** ➤ **ZA Breyre** ➤ **ZA Mazel**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **décide** d'adopter les budgets primitifs des budgets annexes des ZA pour l'exercice 2018 tels que décrits dans les documents ci-dessous.

BP 2018 – budget annexe ZA Croix St Martin

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA CROIX-ST-MARTIN	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 70 - Ventes de terrains	204 200,00	-
Chapitre 74 - Subventions perçues	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	5 100,00	100,00
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	209 300,00	100,00
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	190 000,00	194 491,45
Chapitre 043 - Charges intégrées	5 200,00	100,00
RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	195 200,00	194 591,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	404 500,00	194 691,45
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	404 500,00	194 691,45

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA CROIX-ST-MARTIN	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	207 323,55	5 500,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	-	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	5 100,00	100,00
Chapitre 66 - Charges financières	-	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	212 423,55	5 600,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Variations de stocks	186 876,45	188 991,45
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	5 200,00	100,00
DEPENSES ORDRE FONCTIONNEMENT	192 076,45	189 091,45
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	404 500,00	194 691,45
002-Solde d'exécution négatif reporté	-	-
DEPENSES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	404 500,00	194 691,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA CROIX-ST-MARTIN	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	190 000,00	194 491,45
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	190 000,00	194 491,45
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	186 876,45	188 991,45
RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	186 876,45	188 991,45
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	376 876,45	383 482,90
001-Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	376 876,45	383 482,90

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA CROIX-ST-MARTIN	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	190 000,00	194 491,45
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	190 000,00	194 491,45
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	190 000,00	194 491,45
001- Solde d'exécution négatif reporté	186 876,45	188 991,45
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	376 876,45	383 482,90

BP 2018- Budget annexe ZA de Pirolles

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA PIROLLES	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de terrains	32 000,00	-
Chapitre 74 - Subventions perçues	130 000,00	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	5 100,00	-
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	167 100,00	-
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	1 218 003,74	1 200 917,46
Chapitre 043 - Charges intégrées	5 100,00	1 000,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 223 103,74	1 201 917,46
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 390 203,74	1 201 917,46
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	1 390 203,74	1 201 917,46

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA PIROLLES	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	50 500,00	5 400,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	5 100,00	100,00
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	55 600,00	5 500,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Variations de stocks	1 329 503,74	1 195 417,46
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	5 100,00	1 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1 334 603,74	1 196 417,46
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 390 203,74	1 201 917,46
002- Solde d'exécution négatif reporté	-	-
DEPENSES CUMULEES D'EXPLOITATION	1 390 203,74	1 201 917,46

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA PIROLLES	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	1 218 003,51	1 200 917,23
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 218 003,51	1 200 917,23
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	1 329 503,74	1 195 417,46

RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	1 329 503,74	1 195 417,46
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 547 507,25	2 396 334,69
001-Solde d'exécution positif reporté	0,00	
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	2 547 507,25	2 396 334,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA PIROLLES	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	1 218 003,74	1 200 917,46
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	1 218 003,74	1 200 917,46
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 218 003,74	1 200 917,46
001-Solde d'exécution négatif reporté	1 329 503,51	1 195 417,23
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	2 547 507,25	2 396 334,69

BP 2018- Budget annexe ZA Montusclat

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA MONTUSCLAT	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de terrains	526 075,00	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	18 300,00	-
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	544 375,00	-
Chapitre 042 - Variation de stocks	754 591,03	685 669,05
Chapitre 043 - Charges intégrées	12 100,00	102 100,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	766 691,03	787 769,05
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 311 066,03	787 769,05
002-Solde d'exécution positif reporté		
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	1 311 066,03	787 769,05

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA MONTUSCLAT	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	344 000,00	11 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	-	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	12 100,00	100 100,00
Chapitre 66 - Charges financières	-	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 200,00	-
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	362 300,00	111 100,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Variations de stocks	936 666,03	574 569,05
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	12 100,00	102 100,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	948 766,03	676 669,05
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	1 311 066,03	787 769,05

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA MONTUSCLAT	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	754 591,03	685 669,05
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	754 591,03	685 669,05
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks	936 666,03	574 569,05
RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	936 666,03	574 569,05
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 691 257,06	1 260 238,10
001-Solde d'exécution positif reporté		
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	1 691 257,06	1 260 238,10

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA MONTUSCLAT	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 040	754 591,03	685 669,05
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	754 591,03	685 669,05
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	754 591,03	685 669,05
001-Solde d'exécution négatif reporté	936 666,03	574 569,05
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	1 691 257,06	1 260 238,10

BP 2018- Budget annexe ZA Breyre

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA DU BREYRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de terrains	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	54 762,00	55 205,96
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	54 762,00	55 205,96
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	532 083,00	486 675,88
Chapitre 043 - Charges intégrées	600,00	6 600,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	532 683,00	493 275,88
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	587 445,00	548 481,84
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	587 445,00	548 481,84

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA DU BREYRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 100,00	3 800,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	100,00
Chapitre 66 - Charges financières	7 282,00	6 000,00
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	9 382,00	9 900,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	45 980,00	47 571,63
Chapitre 042 - Variations de stocks	531 483,00	476 775,88
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	600,00	6 600,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	578 063,00	530 947,51
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	587 445,00	540 847,51
002- Solde d'exécution négatif reporté	-	7 634,33
DEPENSES CUMULEES D'EXPLOITATION	587 445,00	548 481,84

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA DU BREYRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	45 380,00	47 000,00
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	45 380,00	47 000,00
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	532 083,00	486 675,88
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	532 083,00	486 675,88
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	577 463,00	533 675,88
001-Solde d'exécution négatif reporté	44 386,34	
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	621 849,34	533 675,88

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA DU BREYRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	44 386,34	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	44 386,34	-
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	45 980,00	47 571,63
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	531 483,00	476 775,88

RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	577 463,00	524 347,51
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	621 849,34	524 347,51
001-Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	9 328,37 €
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	621 849,34	533 675,88

BP 2018- Budget annexe ZA Patural

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA PATURAL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 70 - Ventes de terrains	-	-
Chapitre 74 - Subventions perçues	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	105 394,39	19 137,42
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	105 394,39	19 137,42
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	115 542,00	103 431,57
Chapitre 043 - Charges intégrées	25 850,00	9 850,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	141 392,00	113 281,57
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	246 786,39	132 418,99
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	246 786,39	132 418,99

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA PATURAL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	30 750,00	48 650,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	-	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	-
Chapitre 66 - Charges financières	4 771,00	5 400,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	35 521,00	54 050,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	38 557,00	18 571,03
Chapitre 042 - Variations de stocks (stock initial)	146 292,00	49 381,57
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	25 850,00	9 850,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	210 699,00	77 802,60
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	246 220,00	131 852,60
002- Solde d'exécution négatif reporté	566,39	566,39
DEPENSES CUMULEES D'EXPLOITATION	246 786,39	132 418,99

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA PATURAL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	38 557,00	18 571,03
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	146 292,00	49 381,57
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	184 849,00	67 952,60
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	184 849,00	67 952,60
001-Solde d'exécution positif reporté	76 142,80 €	104 578,97 €
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	260 991,80	172 531,57

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA PATURAL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	69 307,00	69 100,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 307,00	69 100,00
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	115 542,00	103 431,57
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	115 542,00	103 431,57
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	184 849,00	172 531,57
001-Solde d'exécution négatif reporté	-	-
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	184 849,00	172 531,57

BP 2018- Budget annexe ZA Mazel

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA DU MAZEL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de terrains	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	-	-
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	-	-
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	-	278 100,00
Chapitre 043 - Charges intégrées	-	6 000,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	-	284 100,00
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	284 100,00
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	-	284 100,00

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA DU MAZEL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	-	278 100,00
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	-	278 100,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Variations de stocks	-	-
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	-	6 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	-	6 000,00
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	284 100,00
002- Solde d'exécution négatif reporté	-	0,00
DEPENSES CUMULEES D'EXPLOITATION	-	284 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA DU MAZEL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	278 100,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	-	278 100,00
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	-	-
RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	278 100,00
001- Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	-	278 100,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA DU MAZEL	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	-	278 100,00
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	-	278 100,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	278 100,00
001-Solde d'exécution négatif reporté	-	-
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	-	278 100,00

BP 2018- Budget annexe ZA Les Pins

RECETTES D'EXPLOITATION / ZA LES PINS	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de terrains	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & tva	-	-
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	-	-
Chapitre 042 - Variation de stocks (stock final)	-	495 000,00
Chapitre 043 - Charges intégrées	-	140 000,00
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	-	635 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	635 000,00
002-Solde d'exécution positif reporté	-	-
RECETTES CUMULEES D'EXPLOITATION	-	635 000,00

DEPENSES D'EXPLOITATION / ZA LES PINS	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	-	355 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	140 000,00
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	-	495 000,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Variations de stocks	-	-
Chapitre 043 - Intégration de charges au stock	-	140 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	-	140 000,00
DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	-	635 000,00
002- Solde d'exécution négatif reporté	-	0,00
DEPENSES CUMULEES D'EXPLOITATION	-	635 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / ZA LES PINS	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	495 000,00
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	-	495 000,00
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock initial)	-	-
RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	-	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	495 000,00
001-Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	-	495 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / ZA LES PINS	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 040 - Variation de stocks (stock final)	-	495 000,00
DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT	-	495 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-	495 000,00
001-Solde d'exécution négatif reporté		
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	-	495 000,00

✓ **Budgets annexes**

Bâtiments Locatifs	Atelier Relais Le Fil Cuivré	Atelier Relais Le Rousset
---------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **décide** d'adopter les budgets primitifs des bâtiments locatifs pour l'exercice 2018 tels que décrits dans le document ci-dessous.

BP 2018- Budget annexe ZA Bâtiments Locatifs

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / BAT LOC	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & Loyers	235 997,46	259 203,25
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-	-
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	235 997,46	259 203,25
Chapitre 042 - Quote part subventions amortissables	36 321,00	14 201,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	36 321,00	14 201,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	272 318,46	273 404,25
Solde d'exécution positif reporté	8 172,54	595,75
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	280 491,00	274 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / BAT LOC	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	60 500,00	58 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	-	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	-
Chapitre 66 - Charges financières	36 062,00	32 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	96 562,00	90 000,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	-	-
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	183 929,00	184 000,00
DEPENSES D'ORDRE	183 929,00	184 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	280 491,00	274 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / BAT LOC	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	-	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	-	-
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	-	-
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	183 929,00	184 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES D'ORDRE	183 929,00	184 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	183 929,00	184 000,00
Solde d'exécution positif reporté	-	2 207,64
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	183 929,00	186 207,64

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / BAT LOC	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	128 663,37	117 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-	-
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-	-
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	128 663,37	117 000,00
Chapitre 040 - Amortissement des charges transférées	14 201,00	14 201,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 201,00	14 201,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	142 864,37	131 201,00
Solde d'exécution négatif reporté	18 944,63	-
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	161 809,00	131 201,00

BP 2018- Budget annexe Atelier Relais Le Fil Cuivré

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / AR FIL CUIVRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 70 - Ventes de produits	2 700,00	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & Loyers	29 037,00	31 700,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	31 737,00	31 700,00
Solde d'exécution positif reporté	14 908,98	34 499,81
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	46 645,98	66 199,81

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / AR FIL CUIVRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 700,00	2 700,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	-	-
Chapitre 66 - Charges financières	369,00	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 069,00	2 700,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	9 078,00	-
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	19 841,00	-
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28 919,00	-
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	31 988,00	2 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / AR FIL CUIVRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	13 899,28	9 077,66
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	13 899,28	9 077,66
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	9 078,00	-
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	-	-
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT	9 078,00	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	22 977,28	9 077,66
Solde d'exécution reporté		
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	22 977,28	9 077,66

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / AR FIL CUIVRE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	9 078,00	-
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	9 078,00	-
Solde d'exécution négatif reporté	13 899,28	9 077,66
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	22 977,28	9 077,66

BP 2018- Budget annexe Atelier Relais Le Rousset

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / AR ROUSSET	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 400,00	1 300,00
Chapitre 75 - Subvention du budget général & Loyers	12 705,40	12 900,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	14 105,40	14 200,00
Solde d'exécution positif reporté		-
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	14 105,40	14 200,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / AR ROUSSET	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 400,00	1 300,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	8 161,99	
Chapitre 66 - Charges financières	1 245,15	1 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
Dépenses imprévues		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 807,14	2 300,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	3 298,26	11 900,00
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	-	-
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 298,26	11 900,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	14 105,40	14 200,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / AR ROUSSET	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	11 087,67	-
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	11 087,67	-
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	3 298,26	11 900,00
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	-	-
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 298,26	11 900,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	14 385,93	11 900,00
001-Solde d'exécution positif reporté		
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	14 385,93	11 900,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / AR ROUSSET	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	10 827,65	11 900,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	10 827,65	11 900,00
001-Solde d'exécution négatif reporté	3 558,28	
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	14 385,93	11 900,00

✓ Budget annexe Gîtes touristiques – BP 2018

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à la majorité,

Pour : 39 – Contre : 0 - Abstention : 4 (Florian CHAPUIS – Françoise DUMOND – Jean Pierre GIRAUDON – Christine PETIOT), **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux annexés à la présente.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / GITES TOURISTIQUES	Budget 2017 (BP+DM)	DOB 2018 hors Valprivas	DOB 2018 Gites Valprivas	TOTAL BP 2018
Chapitre 70 - Ventes de produits	200,00	380,00	-	380,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	1 600,00	1 290,00	350,00	1 640,00
Chapitre 75 - Subvention du budget général & Loyers	127 283,44	169 188,95	56 800,00	225 988,95
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	129 083,44	170 858,95	57 150,00	228 008,95
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	48 974,00	48 971,56	-	48 971,56
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	178 057,44	219 830,51	57 150,00	276 980,51
002-Solde d'exécution positif reporté		17 651,05	-	17 651,05
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	178 057,44	237 481,56	57 150,00	294 631,56
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / GITES TOURISTIQUES	Budget 2017 (BP+DM)	DOB 2018 hors Valprivas	DOB 2018 Gites Valprivas	TOTAL BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	56 450,00	52 200,00	19 050,00	71 250,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	16 405,00	17 000,00	3 000,00	20 000,00
Total chapitre 014 atténuation de produits	1 600,00	-	-	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	1 200,00	-	1 200,00
Chapitre 66 - Charges financières	6 226,00	5 210,00	6 900,00	12 110,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	80 681,00	75 610,00	28 950,00	104 560,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	14 332,44	77 471,56	25 500,00	102 971,56
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	83 044,00	84 400,00	2 700,00	87 100,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	97 376,44	161 871,56	28 200,00	190 071,56
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	178 057,44	237 481,56	57 150,00	294 631,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT / GITES TOURISTIQUES	Budget 2017 (BP+DM)	DOB 2018 hors Valprivas	DOB 2018 Gites Valprivas	TOTAL BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	5 328,30	14 388,88	-	14 388,88
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 328,30	14 388,88	-	14 388,88
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	14 332,44	77 471,56	25 500,00	102 971,56
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	83 044,00	84 400,00	2 700,00	87 100,00
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	97 376,44	161 871,56	28 200,00	190 071,56
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	102 704,74	176 260,44	28 200,00	204 460,44
001-Solde d'exécution positif reporté				
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	102 704,74			204 460,44

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / GITES TOURISTIQUES	Budget 2017 (BP+DM)	DOB 2018 hors Valprivas	DOB 2018 Gites Valprivas	TOTAL BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	46 555,00	47 900,00	22 200,00	70 100,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-	65 000,00	6 000,00	71 000,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	46 555,00	112 900,00	28 200,00	141 100,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	48 974,00	48 971,56	-	48 971,56
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	95 529,00	161 871,56	28 200,00	190 071,56
001-Solde d'exécution négatif reporté	7 175,74	14 388,88	-	14 388,88
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	102 704,74	176 260,44	28 200,00	204 460,44

✓ **Budget annexe Clos de Lorette – BP 2018**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à la majorité,

Pour : 39 – Contre : 0 - Abstention : 4 (Florian CHAPUIS – Françoise DUMOND – Jean Pierre GIRAUDON – Christine PETIOT), **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux annexés à la présente.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / MDA CLOS DE LORETTE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018 Clos Lorette
Chapitre 013 - Atténuation de charges	-	-
Chapitre 70 - Ventes de produits	12 690,00	18 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	300,00	-
Chapitre 75 - Subvention du budget général & Loyers	134 059,04	56 821,22
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	147 049,04	74 821,22
RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT (042)	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	147 049,04	74 821,22
002- Solde d'exécution positif reporté		34 338,78
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	147 049,04	109 160,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / MDA CLOS DE LORETTE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018 Clos Lorette
Chapitre 011 - Charges à caractère général	53 980,00	31 750,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	1 836,00	3 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	300,00	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	-	300,00
Chapitre 66 - Charges financières	21 323,00	13 700,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	6 830,00	8 000,00
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	84 269,00	56 750,00
Chapitre 023 - Virement en investissement	58 734,04	52 410,00
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	4 046,00	-
Chapitre 043 – Opérations patrimoniales	-	-
DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT	62 780,04	52 410,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	147 049,04	109 160,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT / MDA CLOS DE LORETTE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018 Clos Lorette
Chapitre 10 - Dotations et réserves	37 330,58	52 606,92
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	1 500,00	640,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	38 830,58	53 246,92
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	58 734,04	52 410,00
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	4 046,00	-
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	62 780,04	52 410,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	101 610,62	105 656,92
Solde d'exécution reporté		
RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	101 610,62	105 656,92

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / MDA CLOS DE LORETTE	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018 Clos Lorette
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	55 807,00	33 050,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	6 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	61 807,00	53 050,00

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	61 807,00	53 050,00
Solde d'exécution négatif reporté	39 803,62	52 606,92
DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	101 610,62	105 656,92

✓ **Budget annexe Ordures ménagères**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux annexés à la présente.

BP 2018- Budget annexe Ordures Ménagères

RECETTES DE FONCTIONNEMENT / OM	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 013 - Atténuation de charges	3 000,00	3 000,00
Chapitre 70 - Produits des services	4 000,00	16 600,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	2 745 271,00	2 770 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	193 729,00	-
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	10 000,00	-
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 956 000,00	2 789 600,00
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 956 000,00	2 789 600,00
002 – Solde d'exécution positif reporté	-	213 040,19
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 956 000,00	3 002 640,19

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / OM	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 011 - Charges à caractère général	354 000,00	305 400,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	831 000,00	816 750,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	1 585 000,00	1 588 800,00
Chapitre 66 - Charges financières	-	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-	-
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-	110 400,79
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 770 000,00	2 821 350,79
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	35 984,00	36 589,40
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	150 016,00	144 700,00
Chapitre 043 – Opérations patrimoniales	-	-
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	186 000,00	181 289,40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 956 000,00	3 002 640,19

RECETTES D'INVESTISSEMENT / OM	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 10 - Dotations et réserves	165 270,09	38 043,30
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	165 270,09	38 043,30
Chapitre 021 - Virement du fonctionnement	35 984,00	36 589,40
Chapitre 040 - Amortissement des immobilisations	150 016,00	144 700,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	186 000,00	181 289,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	351 270,09	219 332,70
001 - Solde d'exécution positif reporté	-	168 832,70
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	351 270,09	388 165,40

DEPENSES D'INVESTISSEMENT / OM	Budget 2017 (BP+DM)	BP 2018
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	-	-
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (Etudes)	-	-

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (Travaux)	230 294,99	210 289,40
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	230 294,99	210 289,40
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (041)	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	230 294,99	210 289,40
001 - Solde d'exécution négatif reporté	120 975,10	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	351 270,09	210 289,40
RAR Dépenses	-	177 876,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		388 165,40

Luc JAMON fait part au Conseil de sa volonté de quitter sa fonction de Vice-Président délégué aux finances. En effet, il a contribué à l'élaboration des BP 2018, mais malgré des incohérences selon lui. Il présentera dans les prochains jours sa démission au Préfet de la Haute-Loire. Il évoque aussi le fait qu'il ne conçoit pas que Monistrol ne dispose d'un poste de vice-Président.

Il est satisfait de la réalisation de nombreux projets depuis la prise de ses fonctions en 2014, mais

Il revient sur la fusion et, à son sens, Monistrol sur Loire et Bas en Basset dans la même Communauté de Communes est une évidence au niveau du projet de territoire. Il pense avoir été un moteur pour la fusion.

Florian CHAPUIS remercie et salue Luc JAMON pour le travail accompli.

OBJET : Fonds de concours Petit patrimoine

Le Président rappelle que comme cela se déroulait sur l'ex CC Les Marches du Velay, la CC « Marches du Velay Rochebaron » souhaite mettre en place un programme d'aide à la restauration et de mise en valeur du petit patrimoine.

Il s'agit d'aider les communes à préserver, rénover le patrimoine mobilier qui fait l'identité et la mémoire de notre territoire.

Serait concerné par ce fonds de concours, le patrimoine vernaculaire et plus spécifiquement tout élément immobilier témoignant du passé ou d'une pratique traditionnelle ou locale, aujourd'hui révolue : halles, fontaines, lavoir, four à pain, loge de vigne, puits, oratoire, fabrique de jardin... Sans oublier les croix qui jalonnent notre territoire.

Il est proposé d'inscrire une somme de 70.000 euros au budget pour cette opération (sous forme de fonds de concours).

Critères d'éligibilité :

- Projet porté par les communes
- Ne pas être classé ou inscrit au titre des Monuments historiques
- Présenter un intérêt historique et identitaire qui justifie sa réhabilitation
- Être visible et accessible par le public
- Les interventions sur le patrimoine seront réalisées par une entreprise

Aide accordée :

Jusqu'à 50% du montant HT, déduction faite des aides/subventions obtenues par ailleurs. La subvention est plafonnée à 5.000 € par projet et par commune.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **valide** le principe d'attribution de fonds de concours aux communes de la CCMVR au titre d'un programme d'aide à la restauration et de mise en valeur de leur petit patrimoine aux conditions énoncées (éligibilité et montant)
- **décide** d'inscrire 70 000 € au Budget Primitif 2018 – Budget principal au titre du fonds de concours Petit Patrimoine.

OBJET : Convention constitutive du groupement de commande - Voirie 2018

Le Président présente le principe d'un groupement de commande pour les travaux de voirie en indiquant qu'antérieurement à la fusion, la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencou avait utilisé le groupement de commande pour des travaux de voirie en 2015 et 2016 et que l'an passé, la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron avait, également, constitué, un groupement de commande pour des travaux de voirie pour les communes membres intéressées, selon l'article 1.c de ses statuts. Pour cette année, plusieurs Communes de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron seraient intéressés par un groupement de commande pour des travaux de voirie.

Ce groupement de commande nécessite :

- Recenser les besoins des Communes et de la Communauté de Communes en matière de voirie (un estimatif détaillé et un plan des travaux sont nécessaire)
- De passer une convention entre les Communauté de Communes et les Communes concernées pour constituer un groupement
- De désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement de commande.
- De créer une Commission d'appel d'offres spécifique au groupement composée d'un représentant de chaque commune concernée ainsi qu'un représentant de la Communauté de Communes.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par chaque membre du groupement y participant : signature de l'acte d'engagement répondant aux besoins de la Commune, suivi d'exécution du marché et paiement des travaux.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **valide** l'établissement d'une convention constitutive de groupement de commande avec les communes qui s'engageront par délibération ;
- **désigne** la Communauté de Communes « Marches du Velay Rochebaron » comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **désigne** le président de la Communauté de Communes comme représentant de cette dernière à la commission d'appel d'offres ;
- **désigne** pour chaque commune participant au groupement un représentant pour la commission,
- **autorise** le Président à signer la convention constitutive du groupement ;
- **décide** d'organiser une consultation groupée pour les besoins de travaux de voirie 2018 ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents afférents à la passation et à l'exécution du marché pour les travaux de voirie appartenant à la Communauté de Communes

OBJET : Demande de subvention Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay Rochebaron.

Vu la Convention d'Objectifs et de Moyens 2018 entre la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et l'Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay Rochebaron ;

L'Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay Rochebaron demande à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron une subvention de fonctionnement de 220 745 € pour l'année 2018, même montant que 2017 (voir le plan d'actions 2018 proposé par l'OTI).

Un avenant fixant le montant sera apporté à la convention d'Objectifs et de Moyens. Il est rappelé que la CCMVR reverse la taxe de séjour perçue.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **accorde** une subvention de fonctionnement année 2018 pour un montant de 220 745 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay Rochebaron,
- **autorise** le Président à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Moyens,
- **inscrit** les crédits correspondants au BP 2018 - chapitre 65 - article 6574 subvention de fonctionnement aux associations (budget principal).

OBJET : Demande Subvention Plastipolis

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a financé depuis sa création la Jeune Chambre Economique de la Plasturgie à raison d'une subvention et de prêt de locaux au sein du siège communautaire.

Suite à la création du Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites : IPC et des propositions de Plastipolis (pôle de compétitivité plasturgie) pour son implantation sur notre territoire, la reprise des activités et des salariés de la Jeune Chambre Economique de la plasturgie se sont mis en place.

Par une délibération du 27 septembre 2017 le conseil communautaire a alloué une subvention de 25 000 € à Plastipolis et la mise à disposition d'un bureau.

Plastipolis renouvelle sa demande de subvention pour l'année 2018 pour un montant équivalent de 25 000 € ainsi que la demande de mise à disposition de locaux.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **accorde** une subvention de fonctionnement à Plastipolis pour l'année 2018 (dernière année) pour un montant de 25 000 €,
- **inscrit** les crédits correspondants au BP 2018 - chapitre 65 - article 6574 subvention de fonctionnement aux associations (budget principal).
- **accepte** la mise à disposition d'un bureau au sein siège communautaire.

OBJET : Demande de subvention 2018 – Marches du Velay Natation

Le Président rappelle que le budget prévisionnel 2018 de cette association s'établit à 140 170 € avec un déficit de 22 470 € et une subvention de 40 000 € équivalente à celle de l'an dernier.

L'association dans son fonctionnement actuel présente un déficit récurrent qui est comblé par une trésorerie préexistante.

Pour l'année 2018, la situation de trésorerie permettra un fonctionnement conforme au budget prévisionnel présenté.

Il est à noter que, pour les années suivantes, il sera nécessaire, soit de trouver de nouvelles ressources, soit de baisser les dépenses de l'association.

Sans modification des dépenses l'association présente un besoin de financement d'environ 55 000 € par an.

L'association compte 340 licenciés.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Prévisionnel)
Subvention annuelle	37 248 €	37248 €	Commune : 15 591 € CCMVR : 24 409 € Total : 40 000 €	CCMVR 40 000 €	CCMVR 40 000 €	CCMVR 40 000 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **accorde** une subvention de fonctionnement année 2018 pour un montant de 40 000 € à l'association Marches du Velay Natation,
- **inscrit** les crédits correspondants au BP 2018 - chapitre 65 - article 6574 subvention de fonctionnement aux associations (budget principal).

OBJET : Prise de compétence hors GEMAPI - Grand cycle de l'eau par la communauté de communes et modifications statutaires.

Le Vice-Président rappelle les compétences hors-GEMAPI – grand cycle de l'eau sont listées à l'article L. 211-7 I 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12° du Code de l'environnement :

« Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au [deuxième alinéa de l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales](#), ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin prévus à l'article L. 213-12 du présent code peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article, mettre en œuvre les articles L. 151-36 à [L. 151-40](#) du code rural et

de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

3° L'approvisionnement en eau ;

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »

La Communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron » souhaite porter l'une des compétences hors-GEMAPI- grand cycle de l'eau au titre de ses compétences facultatives.

La compétence exercée concerne, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement). Les autres compétences hors GEMAPI relèveront des communes adhérentes, pour la part qui les concerne.

L'exercice de cette compétence peut être transféré à un ou plusieurs syndicats mixtes ouvert ou fermé, ou à un syndicat mixte reconnu Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) ou Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Sur le territoire, le SICALA effectue déjà des missions et cette compétence s'exprime notamment comme suit : Étudier et mettre en œuvre des outils contractuels de gestion intégrée des cours d'eau ainsi que la gestion et la protection de la biodiversité (exemples : SAGE, contrat territorial) ;

- Développer et promouvoir tout partenariat et coopération au niveau local, national et international, dans l'objet des statuts, visant à développer les compétences, diffuser et exporter les savoir-faire du SICALA ;
- Animer, coordonner des contrats territoriaux ;
- Représenter des communes de Moins de 30 000 habitants à l'Établissement Public Loire ;
- Contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle d'un public ayant des difficultés d'accès à l'emploi.

Considérant la nécessité d'assurer les missions complémentaires listées ci-dessus, ne relevant pas de la compétence GEMAPI, bien que liées dans les faits et qualifiées sous l'appellation de compétences hors-GEMAPI grand cycle de l'eau ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **approuve :**

- la prise de compétence Hors-GEMAPI grand cycle de l'eau (item 12 art L.211-7-1 du Code de l'Environnement : « *L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.* » par la Communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron » à compter du 1er janvier 2019,
- la modification des statuts de la Communauté de Communes de « Marches du Velay-Rochebaron » en conséquence,

- **mandate** Monsieur le Président pour transmettre la présente décision aux maires des communes adhérentes à la Communauté de Communes afin qu'ils sollicitent l'avis de leur Conseil Municipal.

OBJET : Cession parcelle AK 1280 - ZA du Patural par La Société ECODIDACT – Mr Yannick Demore

Par un courrier du 7 mars courant Yannick Demore (originaire de Valprivas) a sollicité la communauté de communes pour l'achat de la parcelle cadastrée section AK n°1280 de la ZA du Patural sur la commune de Bas en Basset.

Son projet consiste en la construction d'un atelier de fabrication et de stockage ainsi que des bureaux d'environ 650 m².

La société ECODIDACT conçoit et fabrique du matériel didactique sur mesure pour l'enseignement technique dans le secteur énergétique. Son chiffre d'affaire qui était de 496 000 € l'an dernier devrait se situer aux environs de 1 000 000 d'euros cette année. Actuellement la société a 2 salariés et souhaite avec cette construction employer du personnel supplémentaire en secrétariat, technicien et bureau d'étude.

Cette parcelle représente une surface de 2 395 m² utiles.

M. Le président indique que les terrains concernés sur la zone du Patural ont été aménagés par la communauté de communes de Rochebaron à Chalencon et que par une délibération du 17 juin 2015 le prix de vente a été fixé à 34.75 € HT/m² de surface utile.

En conséquence, il est proposé une vente de cette parcelle à un prix total de 83 226,25 € HT.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **approuve** la cession de la parcelle cadastrée section AK n° 1280 sur la zone du Patural à Bas en Basset d'une surface totale d'environ 2 395 m² utiles formulée par la société ECODIDACT (ou toute autre société pouvant se substituer pour le même projet) au prix de 83 226,25 €.
- **charge** le Président ou son représentant de l'exécution de la présente

OBJET : Adhésion CIPRO

Le Vice-Président rappelle que par un courrier du 19 mars dernier le CIPRO, Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute Loire » sollicite la communauté de communes pour une adhésion à son association.

Cette structure résulte de la modification des statuts du Comité d'expansion économique de Haute Loire qui a vu une part de son activité reprise par « Auvergne Rhône-Alpes Entreprises » et a pour objectifs de faciliter l'émergence de projets contribuant au développement économique, social et solidaire des territoires au service de l'insertion professionnelle.

Les actions seront de plusieurs natures :

- Donner l'accès à un réseau de partenaires
- Faire connaître les dispositifs existants
- Mettre en lien des différents acteurs
- Développer des solutions nouvelles pour la réussite des projets
- Accompagner à la structuration des acteurs
- Animer un lieu de ressources
- Assurer le développement du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement des structures de l'ESS)
- Assurer la mise en place du service « facilitateur de clauses sociales »
- Accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA

Le montant de l'Adhésion sera défini lors de l'Assemblée Générale du 27 avril prochain qui aura lieu à l'Hôtel du Département à 17h30. La cotisation est annoncée comme symbolique.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **décide** d'adhérer au Comité pour l'Insertion Professionnelle de la Haute Loire.

- **charge** le Président ou son représentant de l'exécution de la présente

OBJET : Projets Conférence des financeurs 2018 de la prévention de la perte d'autonomie des Personnes âgées du Département de Haute-Loire.

Mr le Président rappelle que sur l'exercice 2017 la Communauté de Communes a mené des projets dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Ces projets concernaient la semaine Bleue ainsi qu'un théâtre forum sur le thème de la nutrition chez la personne âgée.

En 2018 deux projets sont prévus dans ce même cadre avec :

- Une conférence sur la nutrition en direction des personnes de plus de 70 ans
- Un théâtre forum « Les pieds dans le tapis » sur la prévention des chutes ainsi que des ateliers thématiques de prévention des pertes d'autonomie évitables.

Le budget de ces deux actions cumulées est de 9 635 € avec une subvention attendue de 8 400 € de la part de la Conférence des Financeurs.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **approuve** la candidature de la CCMVR à l'appel à projet 2018 ayant pour objet « Développer des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées dans le département de la Haute Loire »
- **approuve** les budgets des deux projets,
- **charge** le Président de toutes formalités relatives à ce dossier et d'inscrire cette dépense au budget.

OBJET : Conditions générales de vente et dépôt de garantie chalets et gîtes communautaires

Vu les délibérations n°CCMVR171128808 et n° CCMVR171129809 du 28 novembre 2008 portant sur les tarifs des chalets et des gîtes communautaires.

La Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron dispose et gère directement 10 chalets à Boisset « L'Orée du Pichier », 7 chalets à St Pal de Chalencon « Bel Horizon » et 5 gîtes à Valprivas « Les Gîtes du Val ». Les réservations se font directement auprès de la Communauté de Communes (via Open system et en partenariat avec la bar-restaurant le Courpatta pour les gîtes à Valprivas). Les conditions de vente de ces hébergements sont proposées en annexe.

Par ailleurs, en complément des tarifs adoptés un dépôt de garantie (caution) d'un montant de 200 € par logement et 400 € pour le bâtiment d'accueil (sites des chalets) sera demandé à l'arrivée des locataires, au moment de la remise des clés. Ce dépôt de garantie sera restitué à la l'issue du séjour, ou renvoyé par le propriétaire au locataire, déduction faite du coût de remise en état des lieux.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **valide** les conditions générales de vente annexées,
- **valide** le principe de dépôt de garantie aux conditions énoncées ci-dessus,
- **charge** le Président de toutes formalités relatives à ce dossier.

OBJET : Séjour dans un chalet communautaire à gagner lors de la tombola organisée au salon de la randonnée à Bas en Basset

Le Vice-Président rappelle au Conseil que le Samedi 28 avril et dimanche 29 avril 2018, se déroulera le 3^{ème} salon de la randonnée à Bas en Basset. Lors de ce salon, une tombola sera organisée (avec l'OTI).

Il est proposé d'offrir, comme lot à cette tombola, un weekend en 2018 de 2 nuits (hors période du 23 juin au 31 août et selon les disponibilités), dans un chalet communautaire (pour 6 personnes maximum) à Boisset ou à St Pal de Chalencon.

Ainsi, les gagnants devront réserver leur séjour auprès de la Communauté de Communes aux conditions habituelles. Ils auront à leur charge les frais annexes (taxe de séjour, dépôt de garantie et autres frais éventuels...).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **accepte** d'offrir, pour la tombola organisée au salon de la randonnée les 28 et 29 avril 2018, un weekend de 2 nuits en 2018 dans un chalet communautaire (à Boisset ou St Pal de Chalencon) aux conditions ci-dessus.
- **charge** le Président de toutes formalités relatives à ce dossier.

OBJET : Organisation des Bureaux OTI : missions touristiques et non touristiques

André PONCET Vice-Président délégué au Tourisme rappelle que le nouvel OTI « Marches du Velay Rochebaron », suite à la fusion des deux anciens offices de tourisme a été créé le 4 mai 2017 et comprend un bureau à Monistrol sur Loire, un bureau à Bas en Basset, un bureau à Beauzac, un bureau à Ste Sigolène, un bureau à St Pal de Mons, et un point d'information à St Pal de Chalencon.

Le fonctionnement de chaque bureau est différent par rapport aux locaux, aux personnels, aux missions (touristiques et non touristiques), aux participations des communes.

5 bureaux / 1 point information

- **Bureau de Monistrol sur Loire** : locaux loués par la CCMVR à un particulier, personnel salarié de l'OTI ;
- **Bureau de Bas en Basset** : locaux loués par la CCMVR à la Mairie de Bas en Basset, personnel salarié de l'OTI ;
- **Bureau de Beauzac** : locaux loués par l'OTI à un particulier, personnel salarié de l'OTI.
- **Bureau de Ste Sigolène** : locaux et personnel mis à disposition par la Commune de Ste Sigolène
- **Bureau de St Pal de Mons** : locaux et personnel mis à disposition par la Commune de St Pal de Mons ;
- **Point d'Information Touristique St Pal de Chalencon** : locaux et personnel mis à disposition par la Commune de St Pal de Chalencon ;

En 2011-2012, une étude avait été faite par le cabinet KPMG dans le cadre du transfert de compétence « tourisme » à la Communauté de Communes Marches du Velay et la création d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Un coût de fonctionnement pour chaque bureau avait été défini. Une proportion des prestations touristiques/non touristiques avait été établie.

Jusqu'en 2017, les communes de Monistrol sur Loire, la Chapelle D'Aurec et Beauzac versaient à l'OTI des prestations / subventions pour les missions non touristiques, « d'animations locales » (environ 27485 €).

Quant aux bureaux de Ste Sigolène et St Pal de Mons, l'OTI remboursait aux communes les frais de fonctionnement pour les missions « touristiques » (environ 11 700 €).

Les montants étaient basés sur ces estimations.

Suite à l'évolution des missions de l'Oti, l'élargissement du territoire, il est demandé de revoir le principe / les estimations faites en 2011 sur les missions touristiques et non touristiques et d'établir une règle commune pour l'ensemble des bureaux.

Des propositions sont présentées en annexe.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur ces propositions. Les conventions entre les communes et OTI seront revues.

Bernard CHAPUIS fait part qu'il s'abstiendra sur cette question lors du vote.

David MONTAGNE intervient en indiquant que certes le Bureau s'est prononcé mais le Conseil n'a aujourd'hui pas d'éléments pour se prononcer. Antoine GERPHAGNON rejoint cet avis.

Jean Pierre GIRAUDON précise que les chiffres avancés en Bureau étaient contestés par deux communes. Le temps passé par exemple pour la billetterie au bureau de Bas en Basset ne sont pas comparables avec ceux de Ste Sigolène (Bas en Basset : avec placement/Les Brumes : sans placement). Au vu des chiffres présentés il ne comprend pas le calcul et le coût supplémentaire de 3 000 € des missions non touristiques.

Jeanine Gessen précise que le bureau de Beauzac a désormais moins d'heures d'ouverture, raison pour laquelle la participation communale doit être fortement revue à la baisse. Elle déplore l'absence de consultation et d'évaluation.

Gilles DAVID s'interroge quant à lui sur la sincérité des chiffres transmis.

Antoine GERPHAGNON propose de refaire l'étude qui a permis d'établir la répartition des missions touristiques et non touristiques (part communale).

Louis SIMONNET propose de reporter cette question.

OBJET : Avenant n°1 à intervenir pour la gestion et l'exploitation d'une crèche multi accueil à Bas en Basset

Le Président rappelle que la CCMVR a signé le 9 février 2018, avec l'association Familles Rurales de Bas en Basset une convention pour la gestion et l'exploitation de la crèche L'Envol à Bas en Basset par l'Association Familles Rurales de Bas en Basset pour une durée de 3 ans.

Afin de recalculer la durée du marché en année civile, il vous est proposé un avenant stipulant l'arrêt de ce marché le 31 décembre 2020.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **valide** cet avenant,
- **donne** l'autorisation au Président de signer ledit avenant,

charge le Président de toutes formalités relatives à la présente délibération.

OBJET : Nouveau dispositif Actions Jeunesse Communautaire (AJC sur Marches du Velay Rochebaron).

(Arrivée de Yves BRAYE et Jean Paul LYONNET à 22h55)

Le Président rappelle que lors de la séance du 12 décembre 2017, le bureau s'était positionné favorablement sur la mise en place d'un « appel à projets » en direction des structures enfance jeunesse de la CCMVR afin de financer d'éventuelles actions entre les structures.

Depuis, la commission s'est réunie et vous propose cette grille de critères d'attribution pour ces subventions :

- A / La commission d'attribution

Elle pourrait avoir lieu en début de commission Enfance Jeunesse, en présence de Gaël GARGOWITSCH chargé de coordonner ce nouveau dispositif.

- B / Les critères obligatoires

Pour prétendre à cette subvention, les projets présentés par les accueils de loisirs devront obligatoirement répondre à ces 4 critères :

- Au moins deux accueils de loisirs différents devront être impliqués dans le projet
- Le projet devra permettre la mutualisation des coûts (ex : remplir un bus, financer à plusieurs du matériel, un prestataire...)
- Le projet devra favoriser la rencontre entre les jeunes.
- Le projet devra être essentiellement ciblé en direction des 6-17 ans.

- C / Les modalités d'attribution

La subvention sera plafonnée à 600 € maximum par structure participante au projet. La subvention ne devra pas dépasser 60 % du budget total du projet. Afin de définir le montant de la subvention attribuée, la commission disposera d'une grille d'aide à la décision.

- D / la grille d'aide à la décision

		Coef	Non 0	Partiellement 2	Majoritairement 4	Totalelement 6
1	De <u>valorisation territoriale</u> : Impacts et retombées à l'échelle locale. Plus-value et mise en valeur CCMVR.	3				
2	De <u>transversalité</u> avec les compétences de la CCMVR : OTI, Patrimoine, développement durable et économique.	2				
3	De <u>partenariat territorial</u> : Mobilisation des réseaux, des personnes et structures ressources du secteur. EIMD, ACIJA, OMCS, associations locales...	2				
4	De <u>coopération</u> : Faire ensemble ; coproduction, œuvre collective. Echanges : Fête des arts, spectacle commun,	1				
5	D' <u>union</u> : Projet de grande ampleur qui nécessite absolument un partenariat : Défilé, festivals,	1				
6	D' <u>actualité</u> locale et élargie : Journée à thème, inauguration, venue d'artistes, semaine du gout, J.O ;	1				
TOTAL / 60						

Le lancement officiel de ce nouveau dispositif sera effectué en avril 2018 de sorte que les associations puissent solliciter la CCMVR pour les vacances d'été 2018.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité, **valide** la grille d'attribution présentée.

OBJET : Déploiement des colonnes enterrées

Le Vice Président rappelle que le SYMPTTOM a lancé un marché en 2016 pour la fourniture de colonnes enterrées.

Celui-ci comprend la fourniture de 11 points composés à chaque fois de 4 bornes (papier, verre, ordures ménagères et emballages recyclables).

En 2017, 6 points ont été équipés du cuvelage :

- Monistrol sur Loire : 3 points
- Ste Sigolène : 2 points
- La Chapelle d'Aurec : 1 point

Ces points sont équipés partiellement. Pour qu'ils soient mis en service, ils doivent être complétés par la cuve métallique, mode de préhension...

Les prestataires de collecte du Sympttom ont la possibilité de collecter les colonnes enterrées verre et papier puisque le mode de préhension serait identique à des PAV (point d'apport volontaire) aériens (préhension crochet).

En 2018, 1 point a été équipé de cuvelage sur la commune de Monistrol.

Il resterait 4 points à installer pour arriver aux 11 points prévus dans le marché du Sympttom.

Il y aurait 1 point à Sainte Sigolène, 1 point à Beauzac, 1 point à Bas en Basset et 1 point à St Pal de Mons.

Pour mettre en service les colonnes verre et papier des 11 points (6 points 2017+ 5 points 2018), le coût serait de 90 314,40 € TTC, pouvant être supporté par le Sympttom (subventionnés par Citéo à hauteur de 75%).

Robert VALOUR se demande si on a les moyens d'engager de telles dépenses au vu des montants.

Jean Paul LYONNET estime qu'on peut se poser la question, mais précise que le coût de collecte de ce type de points n'est pas plus élevé que la collecte des bacs classiques, que ce soit en régie ou en « sous traitance ». François BERGER indique qu'une étude à réaliser confirmera ces estimations de coût.

Yves BRAYE estime que ce dispositif est essentiel dans les centres villes afin d'éviter l'éparpillement de sacs poubelles.

Jean PRORIOL n'est pas défavorable aux colonnes enterrées, la commune assurant le génie civil.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité,

- **valide** le déploiement de 11 points de colonnes enterrées sur les communes indiquées pour les années 2017-2018,
- **approuve** le financement présenté des colonnes enterrées.

OBJET : Tableau des effectifs 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

Vu les départs en retraite, les absences pour longue maladie et les recrutements intervenus,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} mars 2018 afin notamment de prendre en compte les éléments ci-après exposés,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de création de la collectivité fusionnée, et l'ouverture des postes repris ou créés au tableau des effectifs du 1^{er} janvier 2017, différents changements sont intervenus pour permettre le déroulement de carrière des agents en poste, anticiper les départs en retraite ou pour faire face à l'accroissement d'activité qu'a généré la fusion, en priorisant le recrutement d'agents contractuels, dans le cadre de la résorption des emplois précaires.

Toutes les modifications présentées ci-dessous ont fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de postes budgétaires et de vacance de poste auprès du CDG43, préalablement aux recrutements ou nominations. Certains postes demeurent non pourvus à ce jour (suite au rejet de dossiers de promotion interne par exemple).

Création / évolution de carrière d'agents en poste :

- *Délibération CCMVR17-03-28-26 du 29 mars 2017*

1 ingénieur territorial (non pourvu)

1 attaché territorial (non pourvu)

1 agent de maîtrise

1 adjoint d'animation principal de 2eme classe

Création / prévision départs en retraite d'agents encore en postes :

- *Délibération CCMVR17-03-28-26 du 29 mars 2017*

2 adjoints techniques, en prévision des départs en retraite à intervenir fin 2017 / début 2018

- *Délibération CCMVR18-01-30-12 du 30 janvier 2018*

1 adjoint technique, en prévision des départs en retraite à intervenir fin 2018 / début 2019

Création / accroissement activité et résorption des emplois précaires :

- *Délibération CCMVR17-06-27-28 du 27 juin 2017*

1 attaché

Cette création vise à seconder le DGS dans ses missions administratives, notamment sur la gestion des volets finances-marchés et ressources humaines.

- *Délibération CCMVR17-09-27-36 du 27 septembre 2017*

1 adjoint administratif.

Cette Création permet de placer en position stagiaire un agent contractuel.

- *Délibération CCMVR18-01-30-12 du 30 janvier 2018*

2 adjoints administratifs.

1 adjoint d'animation.

Ces créations permettent de placer en position stagiaire 2 agents contractuels et de renforcer l'équipe finances-marchés.

François BERGER, au vu du tableau, rappelle que la masse salariale a été bien maîtrisée sur 2017-2018.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité, **approuve** la modification du tableau des effectifs communautaires au 1^{er} mars 2018.

OBJET : Avis Révision allégée du PLU St Pal de Mons

M. le Président informe que la commune de St Pal de Mons par un courrier du 5 mars 2018 a saisi la communauté de communes afin de recueillir son avis sur la révision allégée de son PLU.

La commission économie du 19 mars dernier a donné un avis concernant ces modifications :

La commission a donné un avis favorable concernant les parcelles de terrains suivantes :

- ① sur le secteur du Bouchat ;
- ② l'espace boisé de Courtannes ;
- ④ l'extension de la zone des pins.

Par contre la commission donne un avis réservé sur le numéro ③ extension de Courtannes en entrée de ville en bordure de rond-point de la Viallatte. (Voir éléments en pièce jointe).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, après vote à main levée et à l'unanimité, **donne un avis favorable** à la révision allégée du PLU de la commune de St Pal de Mons.

OBJET : L'Empreinte - Rapport d'activités 2017 et perspectives 2018

L'Empreinte est un service intercommunal qui a pour vocation de développer les Musiques Actuelles au sein du territoire de la jeune Loire et ses rivières. Pour se faire, ce service fédère les compétences de la MJC de Monistrol et de l'EIMD pour accompagner les artistes et proposer de nombreux projets à un public toujours demandeurs.

Rapport d'activité 2017 :

1. Marches en Scènes #2

Dispositif d'accompagnement artistique.

3 groupes de musique accompagnés (18 musiciens)

Collimateur (Valprivas), Life Opus (Saint-Just-Malmont), Ringispil Orkestar (Le Monastier-sur-Gazeille).

2. Tremplin des Musiques du Monde et Traditionnelles

Repérage, tremplin et accompagnement des Musiques du Monde et Traditionnelles en partenariat avec le CDMDT43.

3 groupes de musique accompagnés (19 musiciens)

Ringispil Orkestar (Le Monastier-sur-Gazeille), Koweit (Craponne-sur-Arzon), Les P'tits Renards (Montregard).

3. co-organisation de l'AltiLive 2017

Temps fort Musiques Actuelles en Haute-Loire.

Les trois groupes accompagnés ont pu se produire sur scène (environ 200 spectateurs)

4. Organisation d'une scène l'empreinte lors de la Fête de la Musique de Monistrol sur Loire

Organisation de la scène tremplin « Marches en Scènes 3 ».

3 groupes s'y sont produit (18 musiciens concernés)

D-Roots (Bas-en-Basset), Gonzo (Aurec-sur-Loire), Les Olibrius (Saint-Maurice-de-Lignon).

5. Les Brumes – Golène en Scène

Dispositif de repérage Golène en Scène.

7 groupes s’y sont produit (31 musiciens concernés)

Collimateur (Valprivas), Haymel (Monistrol-sur-Loire), Outtaspace (Monistrol-sur-Loire), Sparkles (Clermont-Ferrand), Gravity Fails (Le Puy-en-Velay), Jahken Rose (Saint-Etienne), Z’Elles (Saint-Christo-en-Jarez).

6. Concert d’été – L’Empreinte hors les murs

Concert culture et tourisme.

Environ une centaine de spectateurs pour venir à la rencontre du groupe Alkabaya.

7. Création du Département Musiques Actuelles

Nouvelle classe d’apprentissage basée sur la pratique collective et le jeu en groupe. 15 personnes concernées

8. Formation Son & Lumière

Apprentissage des métiers liés au spectacle vivant.

8 jeunes concernés

9. Concert de rendu Marches en Scènes #2

Mise en pratique des stagiaires de la formation son et lumière et des groupes de « Marches en Scènes 2» dans des conditions professionnelles.

Environ 150 spectateurs

10. Dose le Son (dispositif départemental)

Concert de prévention aux risques auditifs sur la commune de Monistrol sur Loire

Environ 600 collégiens de Monistrol, de Sainte Sigolène et de Landos ont assisté à un concert de prévention sur les risques auditifs.

Compte de résultats 2017

Intitulé	Dépenses
Alimentation :	146 €
Concert d’été à Boisset :	700 €
Location de matériel scénique :	166 €
Frais de SACEM :	51 €
Dispositif Marches en scène 2 :	1 584 €
TOTAL	2 647 €

Perspectives 2018

- Marches en Scènes #3 (déjà en cours)
- Création d’une vidéo promotionnelle
- Médiation avec les élèves du département Musiques Actuelles et le groupe Radio Ragot (février)
- Appel à candidature Marches en Scènes #4 (à partir de mars, ouvert à toutes les esthétiques musicales)
- Fête de la Musique (juin)
- Partenariat avec Les Brumes (juillet)
- Concert d’été (juillet ou août)
- Formation son et lumière (octobre)
- Concert de rendu (octobre)
- Réflexion sur la mise en place d’un parc matériel scénique intercommunal.

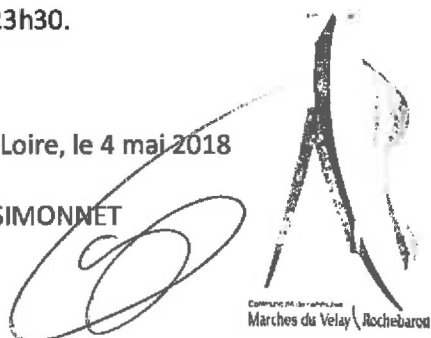
Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité, **prend acte** du rapport annuel d’activités de L’Empreinte 2017 et de ses perspectives 2018.

Une vidéo est diffusée en fin de séance présentant l'activité de l'Empreinte et de son dispositif phare « Marches en Scènes ».

Fin de la réunion à 23h30.

Fait à Monistrol sur Loire, le 4 mai 2018

Le Président, Louis SIMONNET



Centre de Recherches
Marches du Velay Rochebaron

Vu et approuvé, la secrétaire de séance, Christine FOURNIER CHOLLET